

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil Municipal de la Commune de BERRIAC s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel SOULES, Maire de BERRIAC.

Monsieur Alain GUIRAUD a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Étaient présents : Michel SOULES, Régis REDON, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Patrick GREGOIRE, Denis CHESNEAU, Sabine PÉRISSÉ, Pascal MONIER, Sylvette PUEYO, Patrick PUBIL, Nelly LEJARRE, Philippe EXPOSITO

Étaient absents représentés : Patricia BOUYSSOU à Patrick PUBIL et Jonathan LEBOFFE à Michel SOULES

Étaient absents non représentés : Jacques GARCIA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

Retrait de la délibération du PLU du 9/06/2022 et nouvelle prescription de la révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 9 juin 2022, a décidé de prescrire la révision du PLU de la commune. Des erreurs matérielles ayant été relevées dans la délibération il est apparu opportun de la retirer et d'adopter une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver la révision du PLU.

Le conseil vote à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Lancement du marché pour le choix du bureau d'étude de la révision du PLU

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offre et ce afin de désigner un bureau d'étude qui prendra en charge le dossier de révision du PLU de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Déclassement d'une impasse communale soumis à enquête publique

Monsieur le maire explique au conseil municipal que l'impasse communale, située entre les deux maisons cadastrées AK 63 et AK 64, Rue des Carrières, appartenant à Monsieur Sébastien BALMIGERE, pourrait être déclassée du domaine public communal au domaine privé communal afin de pouvoir la rétrocéder à Monsieur Sébastien BALMIGERE pour qu'il puisse accéder à ses deux propriétés.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Convention d'adhésion au service médecine

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de reconduire l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude aux mêmes termes et conditions.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Questions diverses

Monsieur le Maire propose de mettre un compteur individuel pour le gaz à la salle polyvalente afin de connaître la consommation réelle lors de l'utilisation de celle-ci.

Monsieur le Maire a rencontré Madame ROESCH Secrétaire générale de la Préfecture de l'Aude afin de lui faire part de son inquiétude quant à l'absence de la police au sein de la commune.

Clôture du conseil municipal à 20h00

Le Maire,

Michel SOULES.

